Région de SAİNT-LÔ (Manche)

Manoir

Croisée

Fin du XVIIe siècle



Cette croisée, qui peut être datée de la fin du XVII^e siècle ou du début du suivant, s'inscrit dans une fenêtre plus ancienne d'un manoir de la région de Saint-Lô construit pour l'essentiel au XVI^e siècle. Si sa fabrication reste traditionnelle, elle se distingue toutefois par des volets qui couvrent toute la hauteur des volets du bas et non plus chaque compartiment vitré. Elle conserve en outre exceptionnellement un de ses panneaux de vitrerie à losanges.

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est divisé en quatre compartiments par un meneau et un croisillon moulurés de deux gros quarts-de-rond séparés par un filet se raccordant sur un dé rapporté. L'axe du croisillon est placé exactement aux deux tiers inférieurs de la croisée (2 200 mm / 1 460 mm). Les deux montants et la traverse du haut correspondent à un réemploi de bois. Plusieurs anciens assemblages sont encore visibles. Curieusement, cette traverse chapeaute les montants. Cependant, cette technique, plus fréquemment employée pour assembler la pièce d'appui, ne nuit en rien à la solidité de l'ouvrage. La pièce d'appui n'ayant pas été conservée, il est impossible d'en définir le profil initial, l'assemblage du pied du meneau étant trop dégradé pour livrer des informations le permettant.

Les vantaux vitrés

La croisée comporte quatre vantaux entièrement vitrés. Ceux du bas sont divisés en deux compartiments égaux par une simple traverse en retrait du nu intérieur pour laisser monter le volet sur toute la hauteur (détail / fig. 2.5). Les bâtis sont assemblés à tenons et mortaises non traversées. Une feuillure périphérique permet un recouvrement du dormant par les vantaux pour assurer une relative étanchéité.

Les volets

Les croisées de ce type comportent généralement six volets correspondant au nombre de panneaux de vitrerie. Comme à l'hôtel de Lantivy à Château-Gontier (étude n°53004), celle-ci n'en possède plus que quatre, les volets inférieurs n'étant pas interrompus par les traverses intermédiaires des vantaux vitrés. C'est une évolution importante qui préfigure les conceptions adoptées pour la fabrication des croisées au XVIIIe siècle. D'abord divisés par la traverse d'imposte, les volets fixés sur le dormant, et non plus sur les vantaux vitrés, finiront par le recouvrir totalement.

Les panneaux, couvrant la largeur des volets, sont assemblés à joint vif collé. Ceux du haut sont ajustés par une feuillure périphérique poussée sur le parement intérieur (section A-A), tandis que ceux du bas sont mis au molet (section D-D). Les traces de sciage non pas été totalement éliminées. A l'extérieur, les panneaux sont moulurés d'une plate-bande composée d'un carré et d'un cavet. Le chant intérieur des bâtis est agrémenté d'une petite baguette raccordée à l'onglet (fig. 2.5). Là encore, une feuillure permet un recouvrement des vantaux vitrés par les volets.

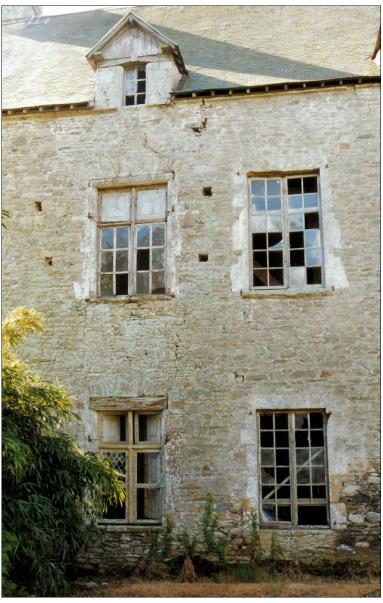


Fig. E.1. La croisée au rez-de-chaussée

Les bois

La croisée est réalisée exclusivement en chêne. Pourtant, ses éléments sont souvent d'une qualité médiocre. Des nœuds importants et surtout de l'aubier ont entraîné la dégradation prématurée de plusieurs d'entre eux. D'une façon générale, les sections des pièces sont assez régulières et correspondent aux moyennes pratiquées à cette époque.

La serrurerie

Les organes de rotation

La mobilité des vantaux vitrés et des volets est assurée par des fiches à gond de dimensions régulières qui permettent le démontage des bâtis (fig. 2.5 et 2.6).

Les organes de fermeture

Des targettes sont utilisées au pied de la croisée, où elles peuvent être facilement manœuvrées. Aux niveaux intermédiaire et supérieur, seuls des loquets à ressort sont logiquement employés (fig. 2.2 et 2.3). Sur les volets, leur clenche est prolongée par une queue permettant de les tirer aisément par l'intermédiaire d'une cordelette. Sur les vantaux vitrés, le recouvrement ne permettant pas l'adoption de ce système, leur clenche devait être manœuvrée à l'aide d'une canne.

La vitrerie

La croisée comportait six panneaux de vitrerie dont seul un subsiste. Il est constitué de losanges dont les axes de la composition ne correspondent pas à ceux du compartiment. Ils n'ont donc pas été coupés pour s'adapter harmonieusement à la croisée, mais plutôt pour limiter les pertes dans les plats de verre circulaires, la forme losangée étant bien adaptée à l'utilisation des chutes restant après le découpage des « grands » carreaux. Il s'agit donc, pour l'époque, d'une vitrerie économique. A la fin du XVIIe siècle, Pierre Bullet¹ en souligne le caractère désuet pour les pièces de réception. Ces losanges de teinte verdâtre et de faible épaisseur (1,4 mm sur l'exemple relevé) sont voilés et leurs dimensions assez irrégulières (141 par 101 mm). Ils sont assemblés avec des plombs de 8,7 mm de largeur.

Datation

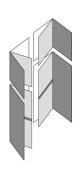
Cette croisée s'insère dans une fenêtre plus ancienne (fig. E.1). Son environnement ne donne donc aucune indication sur sa date de réalisation. Ses caractéristiques propres sont plus explicites. Le dormant avec son meneau et son croisillon, les bâtis à recouvrement, les vantaux vitrés sans jet d'eau, les fiches à gond et les panneaux de vitrerie sont autant d'éléments qui la rattachent au XVIIe siècle. Toutefois, la conception de ses volets inférieurs permet une datation plus précise. En effet, leur hauteur ininterrompue, leur mouluration (baguette) et leurs larges panneaux collés autorisent à situer cette croisée à la fin de ce siècle, voire au tout début du suivant. Réalisée de façon traditionnelle, sans utilisation de systèmes d'étanchéité novateurs, elle constitue sans aucun doute un modèle courant pour l'époque. L'emploi de panneaux de vitrerie à losanges, de fiches à gond et d'une serrurerie peu ouvragée montre la recherche d'économie et le caractère volontairement fonctionnel donné à cet ouvrage. Au-delà, la piètre qualité des bois employés, rarement observée, et le remploi de pièces plus anciennes confirment cette tendance.

Situation



<u>Typologie</u>

Type 4.MM.T.4.



Documents annexés

Planche n°1 : Croisée

Planche n°2 : Serrurerie et vitrerie Plan n°1 : Croisée / élévation intérieure Plan n°2 : Croisée / élévation extérieure Plan n°3 : Sections A-A, B-B, C-C, D-D

Plan n°4 : Serrurerie Plan n°5 : Vitrerie

Plan n°6 : Croisée / perspective (restitution)

[«] L'on fait de deux sortes de vitrerie pour les croisées, dont l'une est à panneaux et l'autre à carreaux. L'on ne se servait autrefois que de celle à panneaux que l'on faisait à compartimens de differentes figures ausquelles on prenait beaucoup de soin ; le tout estait en plomb arrété avec des targettes de fer, mais l'on ne s'en sert plus gueres à present que pour des maisons mediocres ou pour des basses cours, à cause qu'il en coûte moins pour la façon et l'entretien ». Pierre Bullet, L'architecture pratique, Paris, 1691, p. 283.



Fig. 1.2. Vue intérieure

Fig. 1.1. Vue extérieure



Fig. 1.3. Vue intérieure



Fig. 1.4. Vue extérieure



Fig. 1.5. Vue intérieure

Région de SAINT-LÔ (Manche)	Planche n°1 - Croisée		
Manoir	A. TIERCELIN	2002	Etude n°50002



Fig. 2.1. Vitrerie à losanges



Fig. 2.2. Loquets (vantail vitré et volet inférieurs gauches)



Fig. 2.3. Loquets (vantail vitré et volet inférieurs droits)



Fig. 2.4. Vitrerie (détail)

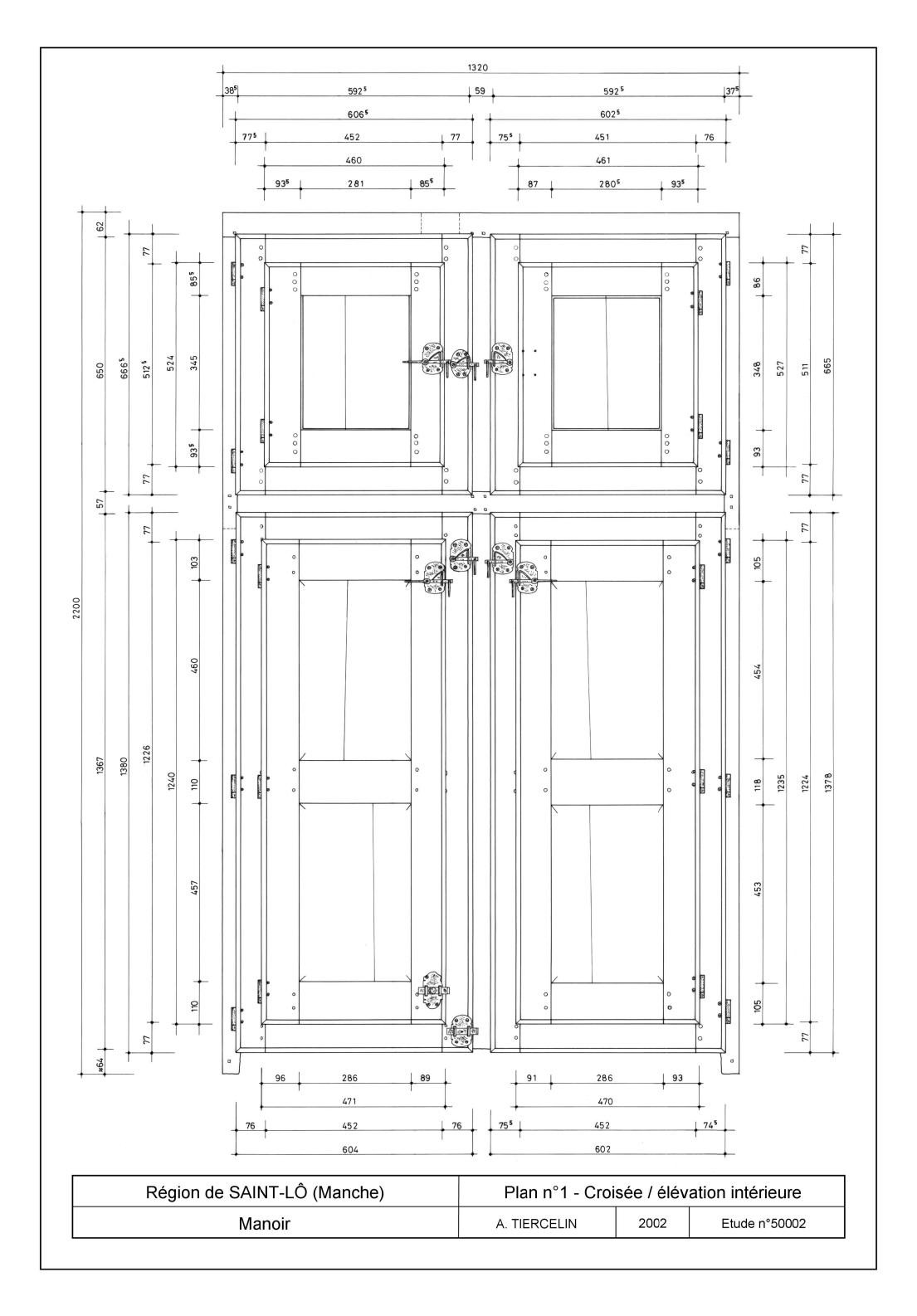


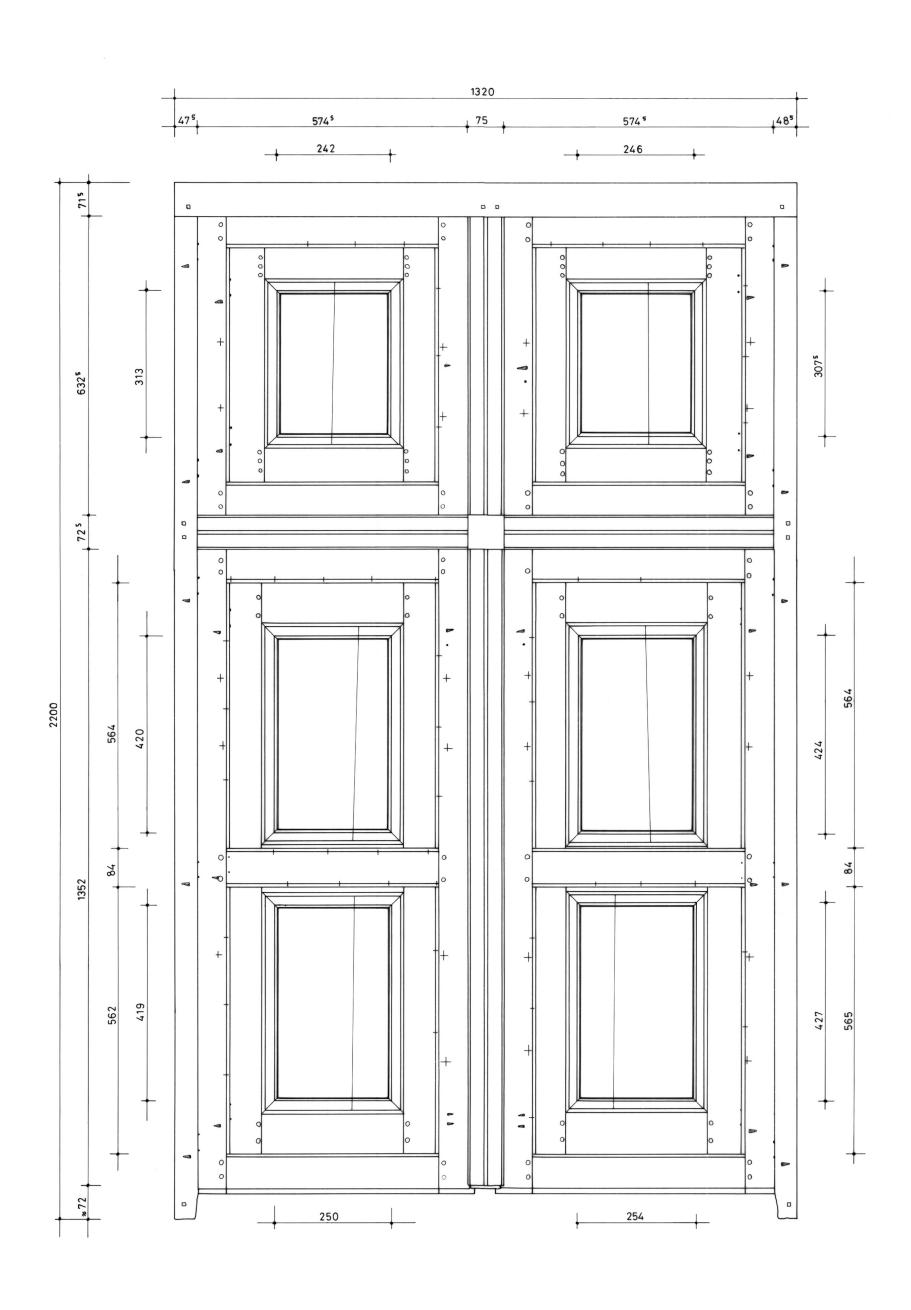
Fig. 2.5. Fiche à gond



Fig. 2.6. Fiches à gond

Région de SAINT-LÔ (Manche)	Planche n°2 - Vitrerie et serrurerie		
Manoir	A. TIERCELIN	2002	Etude n°50002





Région de SAINT-LÔ (Manche)	Plan n°2 - Croisée / élévation extérieure		
Manoir	A. TIERCELIN	2002	Etude n°50002

